



**COMMUNE DE PALLUAU**  
**CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2017 – 20H00**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**Présents :** MM. Robert BOURASSEAU – Patrick GINEAU – Pascal AVRIT – Guillaume BUTEAU - Bruno MARTEAU - MMES Marcelle BARRETEAU – Elena BOULIAU – Monique DIERCKENS

**Pouvoirs :** P.TRETON pour M. BARRETEAU – J.PORTRAT pour R.BOURASSEAU

**Secrétaire de séance :** Guillaume BUTEAU

**Convocations distribuées le 17/01/2017 PV publié le 2/02/2017 Présents 8 - Votants 10**

---

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

0. AJOUT À L'ORDRE DU JOUR
1. APPROBATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL
2. PARKING DE LA CASERNE : AVANT PROJET DÉTAILLÉ ET CONVENTION AVEC LE COLLÈGE
3. ACHAT DE MATÉRIELS INFORMATIQUE ET OUTILLAGE
4. SIVU PISTE D'ÉDUCATION ROUTIÈRE DE LA MOTHE-ACHARD – RETRAIT – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS
5. SYNDICAT D'ALIMENTATION DE LA HAUTE VALLÉE DE LA VIE – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS
6. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VIE ET BOULOGNE – CONVENTION D'ENTRETIEN DES BORNES SÉLECTIVES
7. MISSION LOCALE PAYS YONNAIS – DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT
8. DETR - FSIL 2017 – PROJET DE RÉNOVATION DES 2 CLASSES MODULAIRES
9. FINANCES COMMUNALES – CRÉANCES ÉTEINTES
10. CENTRE DE LOISIRS « LES PITCHOUNES » - AUTORISATION D'UN GRAF SOUS LE PRÉAU ET PARTICIPATION FINANCIÈRE
11. DÉCISIONS DU MAIRE

**DÉLIBÉRATION N° 0 – AJOUT À L'ORDRE DU JOUR**

Ajout point n° 12 – RÉCOMPENSE DES PARTICIPANTS AU CONCOURS PAYSAGE DE VOTRE COMMUNE.

**DÉLIBÉRATION N° 1 – APPROBATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2016.

**DÉLIBÉRATION N° 2 - PARKING DE LA CASERNE**

Elena BOULIAU adjointe à l'urbanisme présente la dernière mouture du projet d'aménagement du parking de la Caserne sous maîtrise d'œuvre de la SPL. Projet préalablement étudié en commission Travaux-Urbanisme. Projet qui comprend 2 entrées distinctes, une pour les véhicules légers et une pour les bus, un arrêt minute, quelques espaces verts et un parking de co-voiturage situé sur les terrains de l'Aumônerie à l'angle des routes de Maché et de la Chapelle-Palluau, parking qui fera l'objet d'un simple empiérement.

Marcelle BARRETEAU adjointe aux finances donne l'estimation sommaire des travaux d'aménagement du 18/01/2017 qui se monte à 139 399 € HT après une première estimation à plus de 200 000 € HT.

Monsieur le maire a rencontré M. LE ROUX directeur du collège qui va informer l'UDOGEC du projet et étudié le financement de la partie appartenant au collège.

Il ajoute qu'un îlot central sera construit au croisement de la route de Maché et d'Aizenay.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'APD et sur la participation demandée au collège.

Après en avoir délibéré, l'assemblée émet un avis favorable au projet tel qu'il a été défini.

Décide de lancer la consultation.

Autorise Monsieur le maire à signer une convention de participation avec le Collège St Paul.

**DÉLIBÉRATION N° 3 - ACHAT DE MATÉRIEL – INFORMATIQUE ET OUTILLAGE**

Le conseil municipal, vu le plan d'investissement pluriannuel, décide d'acheter :

1 micro-ordinateur portable – service comptabilité

839,90 € TTC

1 PC hybride – bureau du maire  
1 transpalette, diable et échelle....

962,98 € TTC  
2 000,00 € TTC

#### **DÉLIBÉRATION N° 4 – SIVU PISTE D'ÉDUCATION ROUTIÈRE DE LA MOTHE-ACHARD**

A – RETRAIT DU SYNDICAT – Marcelle BARRETEAU expose au conseil municipal que par courrier en date du 06-09-2016, la communauté de communes du pays de Palluau a informé le syndicat mixte de La Mothe-Achard concernant la prévention routière de la fusion des communautés de communes Vie et Boulogne avec celle du pays de Palluau et qu'il a été décidé que la future communauté de communes fusionnée reprendrait la compétence « animation des missions de prévention routière ».

Après délibération, le conseil municipal décide de se retirer de ce syndicat mixte à compter du 01-09-2017. En conséquence, les modalités juridiques et financières devront être proposées et délibérées.

B – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS – Vu la démission de Joël MARTIN notifiée par courrier le 30 décembre 2016, le conseil municipal procède à l'élection des délégués.

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Déléguée titulaire	Marcelle BARRETEAU
Délégué suppléant	Patrick GINEAU

#### **DÉLIBÉRATION N° 5 – SYNDICAT D'ALIMENTATION DE LA HAUTE VALLÉE DE LA VIE DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS**

Vu la démission de Joël MARTIN notifiée par courrier le 30 décembre 2016, le conseil municipal procède à l'élection conformément aux dispositions des articles L5211-7 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

L'élection donne les résultats suivants :

2 Délégués titulaires	Robert BOURASSEAU et Marcelle BARRETEAU
2 Délégués suppléants	Patrick GINEAU et Monique DIERCKENS

#### **DÉLIBÉRATION N° 6 – CONVENTION D'ENTRETIEN DES BORNES SÉLECTIVES AVEC LA CCVB**

Le conseil municipal, vu la délibération n° 2017D61 du conseil communautaire, autorise le maire à signer une convention portant sur l'entretien des bornes sélectives par les agents communaux moyennant une indemnité forfaitaire de 460 € par point de recyclage. Elle est conclue pour une première période de 1 an renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions.

#### **DÉLIBÉRATION N° 7 – MISSION LOCALE PAYS YONNAIS – DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT COLLECTIVITÉ**

La mission locale du pays Yonnais qui a pour mission d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans demande à chaque maire des communes membres de la nouvelle CCVB de désigner un « CORRESPONDANT ».

Sa mission sera de faire remonter les difficultés rencontrées par la population concernée, lors de réunions de réseau organisées une fois par semestre.

Par ailleurs, Jean-Yves AUNEAU et Jean-Pierre MICHENEAU ont été désignés pour représenter la CCVB par délibération en date du 3 janvier 2017.

Après délibération, le conseil municipal désigne Christiane LEPROVOST – membre du CCAS.

#### **DÉLIBÉRATION N° 8 – RÉNOVATION DES 2 CLASSES MODULAIRES – DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le maire rappelle qu'il avait été envisagé en 2016 de remplacer les 2 classes modulaires par une construction traditionnelle pour un coût de 180 000 € HT. Un dossier avait été envoyé à la Préfecture afin d'obtenir un subventionnement dans le cadre du Soutien à l'investissement local à hauteur de 50%.

Le projet n'avait pas été réceptionné par la Préfecture et donc pas retenu.

Après réflexion, le maire serait plutôt favorable à une rénovation complète des classes modulaires moins onéreuse.

Une première estimation montre un coût d'environ 100 000 € HT qui comprend : le remplacement des menuiseries « série froide » par des menuiseries à rupture de pont thermique ; la reprise de l'étanchéité de la

toiture et l'isolation des chéneaux ; l'isolation par un bardage extérieur bois, la pose de revêtement de sol, la pose et fourniture de 4 pompes à chaleur réversibles et la pose et fourniture de 8 convecteurs rayonnants.

La possibilité de subventionnement par le Fonds de soutien à l'investissement local est possible en 2017, c'est pourquoi, Monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le programme de rénovation, le lancement de la consultation et la demande de subvention FSIL.

Marcelle BARRETEAU précise que le plan pluriannuel d'investissement prévoyait d'une part une somme de 45 000 € en 2018 et 50 000 € en 2016-2017 pour la viabilisation des maisons seniors pris en charge par Vendée Logement.

Après délibération, le conseil municipal décide de lancer le projet de rénovation des 2 classes modulaires du groupe scolaire intercommunal « Le Verger » pour un montant prévisionnel de 100 000 € HT.

Sollicite une subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement local d'un montant de 50 000 €.

Sollicite une subvention au titre de la DETR 2017 d'un montant de 30 000 € (30%) de l'opération.

Donne tous pouvoirs au maire pour mener à bien cette opération.

#### DÉLIBÉRATION N° 9 – CRÉANCES ÉTEINTES

Monsieur le trésorier municipal a transmis au maire une liste de demande de créances éteintes pour un montant de 318,55 € résultant de 4 créances de 2015 et de 3 créances de 2016 qui ne peuvent être recouvrées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la liste des créances éteintes pour la somme de 318,55 € et autorise monsieur le maire à faire procéder aux écritures comptables à l'article 6542.

#### DÉLIBÉRATION N° 10 – CENTRE DE LOISIRS « LES PITCHOUNES » - TAG SOUS LE PRÉAU

Patrick GINEAU fait part de la demande des animateurs du centre de loisirs « Les Pitchounes » tendant à obtenir d'une part l'autorisation de réaliser un TAG sous le préau couvert dans le cadre d'une animation et d'autre part une participation financière de 250€.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable.

#### DÉLIBÉRATION N° 11 – DÉCISION DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions du maire prises dans le cadre de sa délégation :

NON EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN					
N°	ADRESSE DU BIEN	SECTION CADASTRALE	NATURE DU BIEN	SUPERFICIE M2	
2017/U/1	2bis rue Savin	AC 55 - AC 330	Habitation	114	
CONTRATS DE PERSONNEL					
N°	DATE	POSTE	MOTIF	TEMPS TRAVAIL	DURÉE
2017/CP/1	7-janv	ASSIST. ADMIN.	ACCROISSEMENT D'ACTIVITE	35H/SEMAINE	16 JANV - 20 FEV

#### DÉLIBÉRATION N° 12 – CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Eléna BOULIAU rappelle que 4 habitants ont participé au concours organisé par le CAUE dénommé PAYSAGE DE VOTRE COMMUNE – édition 2016. A ce titre, ils ont reçu un diplôme lors de la cérémonie des vœux du maire. Elle propose de compléter cette récompense par un bon d'achat d'une valeur de 40€.

Le conseil municipal est favorable à cette proposition et préconise de favoriser une pépinière implantée sur le territoire de la CCVB.

L'opération sera relancée en 2017.

**Toutes les délibérations ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés.**

Séance levée à 22H00  
Robert BOURASSEAU – président de séance

